

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Algebris UCITS Funds plc

Classe EB EUR (ISIN IE00BF4RFJ54) Algebris Core Italy Fund, un compartiment de Algebris UCITS Funds plc

Le Fonds est géré de manière externe par Algebris Investments (Ireland) Limited (le Gestionnaire), un membre du groupe

Algebris

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds Algebris Core Italy Fund (le **Fonds**) cherche à générer des rendements ajustés par le risque à moyen ou à long terme en investissant dans les actions cotées et le crédit d'entreprises qui sont (i) résidentes en Italie ; ou (ii) résidentes dans un État membre de l'UE ou de l'EEE et ayant un établissement permanent en Italie.

Le Fonds vise à atteindre son objectif d'investissement en investissant principalement dans des actions (par exemple, les actions ordinaires, les titres apparentés à des actions, dont les certificats de dépôt américains, les warrants et les droits sur actions ainsi que les dettes (telles que les obligations de sociétés à taux d'intérêt fixes et variables, qui peuvent présenter une notation de qualité « Investment Grade » ou inférieure à la qualité « Investment Grade »), les actions privilégiées, les titres convertibles (obligations convertibles en actions), les instruments convertibles conditionnels (Contingent Convertible Bonds, en abrégé **CoCo-Bonds**) (obligations pouvant être converties en actions ou dont le montant du principal peut être l'objet d'une réduction de valeur si un événement déclencheur prédéterminé se produit), les titres hybrides (un titre combinant à la fois les caractéristiques d'une dette et d'un titre de capital), les titres de Catégorie 1 (Tier 1) et les titres de Catégorie 2 (Tier 2) supérieurs et inférieurs (formes de capital bancaire), les titres privilégiés de trust (un type de titre hybride), d'autres dettes subordonnées, les billets négociés en bourse (Exchange Traded Notes, en abrégé **ETN**) (un type de titre de dette permettant d'obtenir une exposition à un indice, un marché ou une classe d'actifs éligible), les fonds négociés en bourse (Exchange Traded Funds, en abrégé **ETF**) (des titres qui suivent un indice, une matière première ou un panier d'actifs à la manière d'un fonds indicatif, mais se négociant comme une valeur mobilière sur une bourse de valeurs).

Les actions du Fonds figurent parmi les investissements éligibles pouvant être détenus dans un plan d'épargne individuel à long terme italien dénommé « Piano Individuale di Risparmio a lungo termine » (**PIR**) en vertu de la loi italienne n° 232 du 11 décembre 2016, telle que modifiée au moment considéré. Le Fonds investira au moins 70 % de la valeur de son actif net (**VAN**) (le **Montant Requis**) dans les instruments financiers ci-dessus émis par des sociétés, qui sont soit résidentes en Italie, soit dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen et disposant d'un établissement permanent en Italie (les **Titres italiens**). Au moins 25 % du Montant Requis, ce qui correspond à 17,5 % de la Valeur de l'Actif Net du Fonds, seront investis dans des Titres italiens émis par des sociétés non cotées dans l'indice FTSE MIB de Borsa Italiana ou dans tout autre indice équivalent d'autres marchés réglementés. Une autre tranche, d'au moins 5 % du Montant Requis, ce qui correspond à 3,5 % de la Valeur de l'Actif Net du Fonds, sera investie dans des Titres italiens émis par des sociétés non cotées dans les indices FTSE MIB et FTSE Mid Cap de Borsa Italiana ou dans tout autre indice équivalent d'autres marchés réglementés.

Les Instruments financiers dérivés (**IFD**) sont des instruments qui sont liés et dérivent leur valeur d'un instrument ou d'un indicateur financier sous-jacent. Le Fonds peut éventuellement recourir aux IFD à des fins de couverture exclusivement. Les IFD comprennent les options (titres donnant le droit d'acheter ou de vendre un autre actif), les swaps (un instrument qui permet d'échanger la performance d'un actif contre celle d'un autre actif), les

contrats pour différences (un titre permettant d'obtenir un rendement résultant de la différence entre la valeur d'un actif au début et à la fin du contrat), les contrats à terme standardisés (« futures ») (contrats permettant d'échanger une quantité prédéterminée d'un autre actif à un certain prix et à une certaine date future) et les contrats à terme de gré à gré (« forwards ») (contrats permettant d'échanger des devises étrangères ou des titres à une date future convenue). Par ailleurs, certains instruments financiers tels que les titres convertibles, les CoCo-Bonds, les ETN et les ETF qui intègrent une composante des produits dérivés peuvent éventuellement être utilisés à des fins de couverture exclusivement.

Le Fonds cherchera à obtenir un rendement total supérieur à celui d'un indice de référence composé à concurrence de 90 % de FTSE Italy All Share Capped (ITLMSC) et à concurrence de 10 % de liquidités (**l'Indice de référence de performance**).

Le Fonds est géré de manière active par rapport à l'Indice de référence de performance, ce qui signifie que Algebris Investments (Ireland) Limited a toute latitude pour déterminer la composition du portefeuille du Fonds, sous réserve des objectifs et politiques d'investissement spécifiés.

L'Indice de référence de performance est utilisé par le Gestionnaire uniquement à des fins de comparaison de performance et ne sert pas à définir la composition du portefeuille du Fonds. Le Fonds peut être entièrement investi dans des titres ne composant pas l'Indice de référence de performance.

En raison de l'utilisation par le Fonds de l'Indice de référence de performance comme mentionné dans ce qui précède, le Fonds sera soumis au Règlement (UE) 2016/1011 (le « **Règlement sur les indices de référence** ») et n'utilisera que les indices de référence déterminés par les administrateurs des indices de référence autorisés présents dans le registre des administrateurs tenu par l'ESMA (le **Registre**). En outre, comme l'exige le Règlement sur les indices de référence, le Gestionnaire a mis en place des procédures d'urgence appropriées définissant les mesures qui seront prises dans le cas où l'Indice de référence de performance change de manière significative ou cesse d'être fourni.

La devise de base du Fonds est l'euro et le Fonds peut avoir recours à la couverture contre le risque de change (technique visant à acheter ou vendre des devises pour minimiser les fluctuations des investissements non libellés en euros résultant des variations de change). Rien ne garantit que cette couverture atteindra son objectif.

Un investissement dans le Fonds peut convenir aux investisseurs ayant un horizon d'investissement de moyen à long terme. Pour des informations complètes relatives aux objectifs et à la politique d'investissement, veuillez vous reporter à la section intitulée « Objectifs et politique d'investissement » dans le supplément pour le Fonds (le **Supplément**).

Opérations sur titres

Vous pouvez acheter ou vendre des actions chaque jour (sauf les week-ends ou les jours fériés bancaires au Royaume-Uni ou en Irlande). Les ordres d'achat et de vente peuvent être effectués en transmettant une demande avant 12 h 00 (heure irlandaise), un jour ouvrable à l'avance, auprès de l'agent administratif, HSBC Securities Services (Ireland) DAC.

Politique de distribution

Tout revenu pouvant apparaître dans le Fonds sera réinvesti dans le Fonds.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

à rendement moindre ← à rendement meilleur →
Typiquement Typiquement

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique présenté ci-dessus est calculé à l'aide des données historiques d'un modèle représentatif pour les cinq dernières années et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Il n'est pas garanti que la catégorie de risque et de rendement indiquée restera inchangée, celle-ci pouvant évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il s'agit d'une classe d'actions dépourvue de risques et votre investissement initial n'est pas garanti. Le Fonds est classé dans la catégorie 6 en raison de l'importance et de la fréquence élevée des fluctuations des cours des investissements sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Facteurs de risque

Le Fonds peut être exposé à des risques qui ne sont pas inclus dans le calcul de l'indicateur de risque et de rendement associés aux éléments suivants :

- Le Fonds a la possibilité d'investir dans des actions qui peuvent subir les effets du risque de marché (le risque qu'un investissement perde de sa valeur en raison des modifications des conditions économiques).

- Lorsque le Fonds investit dans des titres de créance (par exemple des obligations), il est exposé au risque de crédit (le risque de défaut de paiement d'un émetteur d'obligations) et au risque de taux d'intérêt (le risque d'évolution des taux d'intérêt).

- Le Fonds est également susceptible d'investir dans les CoCo-Bonds. Ces obligations présentent des risques supplémentaires tels que le risque lié à certains événements déclencheurs, notamment la chute du ratio de fonds propres d'un émetteur sous un seuil spécifique, le fait que l'obligation est susceptible d'être convertie en titres de capital de l'émetteur ou la possibilité que le montant du principal soit l'objet d'une réduction de valeur, ce qui entraînerait des pertes pour le Fonds.

- Le Fonds a la possibilité de recourir aux IFD à des fins de couverture exclusivement. Ces instruments présentent des risques supplémentaires tels que le risque juridique ou le risque de liquidité (l'incapacité de vendre le contrat en raison du manque d'acheteurs sur le marché). Ces risques peuvent avoir des effets négatifs sur la valeur globale du Fonds.

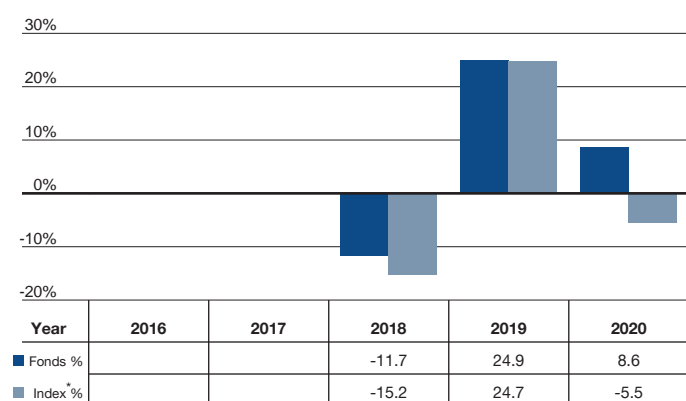
- Les investissements du Fonds peuvent être libellés dans des devises autres que l'euro. Par conséquent, la hausse ou la baisse de la valeur d'une devise peut avoir un impact positif ou négatif sur la valeur des investissements du Fonds. Pour une vue d'ensemble exhaustive de tous les risques associés à ce Fonds, veuillez vous reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » du Supplément et du prospectus (le **Prospectus**) de Algebris UCITS Funds plc (la **Société**).

FRAIS

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement:	
Frais d'entrée	0,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.	
Frais prélevés sur le Fonds sur une année:	
Frais courants	0,91%
Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques:	
Commission de performance	0,00%

PERFORMANCES PASSÉES



INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire

HSBC Continental Europe.

Fonds à compartiments multiples

Le Fonds est un compartiment de la Société, un fonds à compartiments multiples appliquant le principe de la ségrégation des engagements entre les compartiments, constitué en société d'investissement de type ouvert à capital variable en vertu des lois de l'Irlande en tant que société anonyme. Cela signifie que les actifs et les passifs de chaque compartiment sont par conséquent ségrégués en vertu de la législation.

Transferts entre classes et compartiments

Sous réserve des dispositions du Prospectus et du Supplément, les investisseurs sont en droit de transférer leur participation d'une ou de plusieurs classes à une autre, que ce soit au sein du Fonds ou dans un autre compartiment de la Société.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires concernant le Fonds, notamment le Supplément et le Prospectus, le dernier rapport annuel ainsi qu'un éventuel rapport semestriel ultérieur sont disponibles gratuitement en langue anglaise auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur. Le cours le plus récent des actions du Fonds peut être obtenu gratuitement à l'adresse <https://www.bloomberg.com>. Le Prospectus et les rapports périodiques sont établis pour la Société considérée dans son ensemble.

Législation fiscale

À la date du présent document, le Fonds n'est pas assujéti à la fiscalité de l'Irlande sur son revenu ou sur ses plus-values. Les actions du Fonds figurent parmi les investissements éligibles pouvant être détenus dans un PIR en vertu de la loi italienne. Il est recommandé aux investisseurs de demander l'avis d'un conseiller professionnel concernant l'impact fiscal personnel

Le montant des Frais courants est basé sur les dépenses des 12 derniers mois jusqu'à la période se terminant le 31 décembre 2020. Les Frais courants n'incluent pas les frais de transaction du Fonds et peuvent varier d'une année à l'autre.

Un prélèvement anti-dilution s'élevant au maximum à 1,5 % de la valeur des Actions (représentant le coût d'achat ou de vente des investissements sous-jacents) peut vous être imputé à l'entrée ou à la sortie du Fonds. Ce prélèvement est versé au Fonds pour protéger les investisseurs existants contre la prise en charge des frais de transaction imputables à d'autres investisseurs procédant à l'achat ou à la vente de leurs actions. Le prélèvement anti-dilution moyen porté en compte au cours du dernier exercice s'est élevé à 0,02 %.

Algebris Investments (Ireland) Limited ne peut prétendre à une commission de performance en ce qui concerne les actions de la Classe EB du Fonds.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section intitulée « Frais et commissions » du Prospectus et du Supplément.

Vous devriez être conscients que les performances passées ne représentent pas une indication fiable pour les performances futures.

Date de lancement des Fonds : 12/10/2017

Date de lancement de la catégorie d'actions/de parts : 12/10/2017

Les performances sont calculées en: EUR

Le calcul des performances passées ne prend pas en compte les frais d'entrée et de sortie, mais tient compte des Frais courants et de la Commission de performance mentionnés ci-dessus.

Le Fonds cherche à réaliser de meilleures performances que l'Indice de référence mais ne le réplique pas.

*90% FTSE Italy All Share Capped (ITLMSC) and 10% cash

d'un investissement dans le Fonds en vertu des lois de la juridiction dans laquelle ils peuvent être assujétiés à l'impôt.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité du Gestionnaire ne peut être engagée que sur la base d'éventuelles déclarations figurant dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou contradictoires avec les parties correspondantes du Prospectus.

Classe d'actions représentatives

Ce document concernant la Classe EB EUR est un document d'information clé pour l'investisseur représentatif d'autres classes d'actions émises par le Fonds, à savoir la Classe EB GBP (IE00BF4RFL76), la Classe EB USD (IE00BF4RFQ22), la Classe EB CHF (IE00BF4RFN90) et la Classe EB JPY (IE00BD71VV48). Les informations relatives à ces classes d'actions peuvent être obtenues auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur.

Politique de rémunération

Des informations détaillées relatives à la politique de rémunération actualisées du Gestionnaire, comprenant une description du mode de calcul des rémunérations et des avantages sociaux, l'identité des personnes chargées d'attribuer ces rémunérations et avantages sociaux, dont la composition du comité de rémunération, le cas échéant, sont disponibles à l'adresse <https://www.algebris.com/> et les investisseurs peuvent obtenir une copie imprimée de cette Politique de rémunération sans frais et sur simple demande.

Classification MIFID II

Le Fonds peut être classé et traité comme un instrument financier non complexe au sens de la Directive MIFID II.